

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 27 février 2004

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-6, document 2, page 4, ligne 1, colonne 3

Préambule :

Vous identifiez un écart de 2 341 000 \$ entre la projection et la réalisation relatif à la rubrique « crédit de dépassement et du service de rattrapage ».

Questions :

- 6.1 Veuillez expliquer la nature de cette transaction.
 - 6.2 Veuillez justifier la projection initiale et l'écart entre la projection et la réalisation.
-

Réponses :

- 6.1** Tel que décrit à la page 2 de la pièce SCGM-6, document 2.1 du Rapport annuel au 30 septembre 2002 (R-3505-2002), l'Office national de l'énergie autorisait la mise en place, en novembre 2001, de ces deux crédits pour une période de douze mois se terminant le 31 décembre 2002. Afin d'avoir droit à ces crédits, un expéditeur ferme se devait de contracter du transport interruptible sur le réseau de Trans Canada Pipelines (TCPL), lesquels coûts étaient crédités contre **a)** 4 % du coût de la capacité contractée ferme et **b)** les coûts de la capacité ferme non utilisée.

Étant donné que SCGM a comme politique de ne pas compter sur le service de transport interruptible de TCPL pour approvisionner ses clients, elle se trouvait devant le dilemme d'ignorer ces opportunités ou de tenter de capter les revenus provenant de ces crédits en confiant à des parties externes la gestion quotidienne d'une partie de sa capacité ferme. SCGM a opté pour cette deuxième option en cédant temporairement une partie de sa capacité ferme tout en s'assurant que cette capacité demeurerait dédiée aux besoins de ses clients. Ce faisant, SCGM a optimisé ces opportunités en générant des revenus découlant de la capacité temporairement cédée et en partageant les revenus provenant des crédits ci-haut mentionnés obtenus avec les parties externes.

- 6.2** La projection initiale était principalement basée sur des revenus de type « primes fixes », donc connus à l'avance. L'écart avec la réalisation finale s'explique par le fait que les autres transactions étaient toutes de type « partage », donc plus difficilement prévisible, et qu'une d'entre elles s'est rajoutée en cours d'année.